

N° 4984

N° 434

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1er février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 1er février 2022

PROPOSITION DE LOI

visant à combattre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement,

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : 1^{re} lecture : **4658, 4712** et T.A. **720**.

Sénat : 1^{re} lecture : **254, 310, 323, 324** et T.A. **86** (2021-2022).

Commission mixte paritaire : **433** (2021-2022).

Résultat des travaux de la commission mixte paritaire

Réunie le mardi 1 février 2022, la commission mixte paritaire a constaté ne pouvoir parvenir à élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.